



## **Candidature des entreprises Détails du concours**

**Gala 2010 – 15<sup>e</sup> édition  
Jeudi 4 novembre 2010**

650 de Montbrun, bureau 203, Boucherville (Québec) J4B 8G9  
Téléphone : 450 655-9551 Télécopieur 514 288-1737  
[www.agab.net](http://www.agab.net)



L'Association des Gens d'Affaires de Boucherville (AGAB) présente la 15<sup>e</sup> édition de son prestigieux Gala reconnaissance Mérite Aimé-Racicot, le jeudi 4 novembre 2010, à 18 h 00 à l'Hôtel Mortagne de Boucherville.

### LES OBJECTIFS

Avec son Gala, l'AGAB vous offre l'occasion par excellence de mettre en lumière, sur la scène locale, votre dynamisme professionnel. Il reconnaît les performances des entreprises qui se sont démarquées au cours de l'année par leur gestion rigoureuse, la qualité de leurs produits, l'efficacité de leur service, la mise en place d'un plan de relève ou à toute autre réalisation récente particulière.

### LES AVANTAGES

Poser votre candidature au Gala reconnaissance Mérite Aimé-Racicot vous permet de :

- promouvoir votre entreprise auprès de la communauté d'affaires ;
- profiter d'une campagne de communication qui permet entre autre d'être cité dans les journaux locaux et sur le site Internet de l'AGAB;
- établir des relations d'affaires profitables grâce à un réseau bien établi ;
- effectuer un bilan de votre entreprise par l'analyse et l'évaluation de votre gestion interne et par la révision de vos stratégies d'affaires.

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

**Être membre en règle** de l'Association des gens d'affaires de Boucherville à la date de clôture des mises en candidatures, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2010 à 16h00.

**Être parrainé** par exemple par votre firme comptable ou votre institution financière, qui pourra attester la validité des informations présentés dans votre dossier de candidature (vos états financiers ne sont pas requis). Votre parrain doit également être un membre en règle de l'AGAB.

Une entreprise peut soumettre sa candidature dans **deux catégories maximum**, mais ne pourra être finaliste que dans une catégorie. Assurez-vous de cocher la case catégorie principale et/ou catégorie secondaire dans votre dossier de candidature.



Toute entreprise ayant gagné un Prix reconnaissance Mérite Aimé-Racicot au cours des trois dernières éditions, ne peut se présenter dans la même catégorie pour laquelle elle a été lauréate.

Seules les entreprises administrées par l'un des membres du Jury de sélection ne pourront poser leur candidature.

### CONFIDENTIALITÉ ET JURY

L'AGAB se réserve le droit de fermer une catégorie qui ne compterait pas assez de candidats. Les dossiers reçus pour celle-ci pourraient être transférés vers une autre catégorie, avec l'accord des candidats.

Les enveloppes contenant les dossiers de candidatures seront remis au président du jury, sans être ouvertes. Il revient aux membres du jury de choisir les finalistes et les lauréats. À terme, tous les dossiers seront retournés aux candidats.

Le jury se réserve le droit de combiner ou diviser les catégories. Il peut également reclasser certaines candidatures. De plus, le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix dans une catégorie.

Le dévoilement des gagnants aura lieu lors de la soirée Gala.

### LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le dossier de mise en candidature contient huit (8) sections à remplir, lesquelles sont évaluées de la façon suivante :

• Informations générales	0%
• Gestion des ressources humaines	10%
• Marketing	15%
• Stratégies d'affaires	25%
• Gestion des opérations	15%
• Gestion financière	25%
• Qualité de la documentation	10%
<b>Total</b>	<b>100%</b>



## LES CATÉGORIES

Les catégories sont les suivantes :

- **COMMERCE DE DÉTAIL :**

Ce prix, décerné à une entreprise qui s'est distinguée dans le commerce de détail, reconnaît les performances reliées à la qualité des produits et services, à la gestion du commerce à court et long termes, au service à la clientèle, à la mise en place d'un plan de relève ou à toute autre réalisation particulière.

- **ENTREPRISE DE SERVICE (moins de 10 employés) :**

Ce prix met en valeur une entreprise comptant moins de 10 employés s'étant distinguée par la qualité des services offerts et par la mise en place de stratégies visant à améliorer sa compétitivité. Elle se distingue par toute réalisation particulière ayant contribué au succès de l'entreprise, tels une campagne promotionnelle unique, l'ouverture de nouveaux marchés, la création et le maintien des emplois, l'augmentation de la productivité, la mise en place de procédures internes, la gestion des ressources humaines, la formation de la main-d'œuvre, la mise en place d'un plan de relève, etc.

- **ENTREPRISE DE SERVICE (plus de 10 employés) :**

Ce prix met en valeur une entreprise comptant plus de 10 employés s'étant distinguée par la qualité des services offerts et par la mise en place de stratégies visant à améliorer sa compétitivité. Elle se distingue par toute réalisation particulière ayant contribué au succès de l'entreprise, tels une campagne promotionnelle unique, l'ouverture de nouveaux marchés, la création et le maintien des emplois, l'augmentation de la productivité, la mise en place de procédures internes, la gestion des ressources humaines, la formation de la main-d'œuvre, la mise en place d'un plan de relève, etc.

- **ENTREPRISE MANUFACTURIÈRE :**

Ce prix est remis à une entreprise manufacturière s'étant démarquée par les investissements effectués et la mise en place de stratégies visant à améliorer sa compétitivité : innovation technologique, augmentation de productivité, mise en place de procédures internes, ouverture de nouveaux marchés, création d'emploi, attraction et rétention de main d'œuvre qualifiée, gestion de la qualité des produits, planification à long terme, mise en place d'un plan de relève, respect de l'environnement ou à toute autre réalisation particulière.

- **ORGANISME SANS BUT LUCRATIF :**

Ce prix est remis à un organisme s'étant distingué par l'excellence de son œuvre et de ses réalisations dans la communauté. Cette catégorie fait référence à toute réalisation particulière ayant contribué à des retombées exceptionnelles sur le plan local, régional ou même national.



- **BOURSE NOUVELLE ENTREPRISE :**  
Ce prix met en valeur une nouvelle entreprise s'étant distinguée par sa performance générale depuis son lancement et par la croissance de ses activités.  
L'entreprise doit présenter un projet concret pour l'utilisation d'une bourse de 5 000\$, et devra avoir complété une année entière d'opération au 1<sup>er</sup> octobre 2010 et compter moins de trois années d'opération à la même date.
- **PRIX EXCELLENCE – ENTREPRISE DE L'ANNÉE :**  
Ce prix est remis à une entreprise qui s'est distinguée par sa performance générale et la croissance de ses activités.

#### LES INSTRUCTIONS POUR POSER SA CANDIDATURE

- Votre formulaire de mise en candidature complété et signé doit être imprimé et acheminé à l'AGAB avant le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010, à 16h00;
- Incluez une copie électronique de votre formulaire de mise en candidature, de votre logo et de votre photo;
- Joignez tout document interne ou promotionnel fournissant des informations complémentaires.

Les dossiers doivent être acheminés à :

Candidatures Gala 2010  
Association des gens d'affaires de Boucherville  
Case postale 655  
Boucherville (Québec) J4B 6Y3

Pour toute question : (450) 655-9551